

RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

PRÉAMBULE : CONTEXTE ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concret et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collège des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les-savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences), en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de références.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 1 : GARANTIR LA SÉCURITÉ DU DOMAINE FORMATIF AU TIR DE RIPOSTE			
A1. Contrôle de la sécurité dans le domaine du tir	<p>Afin de garantir la sécurité du personnel sur l'ensemble des activités, veiller à l'observation des prescriptions en contrôlant le respect des consignes pour une utilisation sûre et réfléchie des armes</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser la réglementation en vigueur dans le domaine de la sécurité pour la formation au tir ; - appliquer et faire appliquer les prescriptions dans le domaine de la sécurité au tir ; - faire prendre les mesures correctives sans délai ; - appliquer et faire appliquer les fiches réflexes destinées aux utilisateurs, formateurs comme élèves ; - organiser des séances d'instruction au profit des formateurs, assorties de débriefings à chaud. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la réglementation en vigueur dans le domaine de la sécurité est maîtrisée et strictement appliquée ; - les fiches réflexes sont connues et pratiquées ; - les mesures correctives sont efficaces ; - des séances d'instruction des formateurs et des exercices de restitution, suivis de débriefings sont organisés ; - des contrôles réguliers sont effectués.
A2. Conservation de l'armement, des munitions et du matériel sensible	<p>Afin d'éviter tout comportement dangereux ou délictueux durant la formation, appliquer et faire appliquer la réglementation dans le domaine du stockage et du transport de l'armement, des munitions et du matériel sensible en contrôlant régulièrement son application</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser les règles de stockage et de traçabilité ; - appliquer les procédures et les configurations de stockage propres aux armes de catégories B et D ; 	<ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - la réglementation en vigueur dans le domaine du stockage, du transport et de la traçabilité est connue ; - elle est appliquée strictement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ coffres ou armoires fortes scellées ; ▪ munitions stockées et transportées à part ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - transporter et faire transporter les matériels sensibles dans les conditions requises ; - appliquer et faire appliquer les procédures de traçabilité des armes (catégories B et/ou D) comme des munitions. 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ assembleurs de stockage ; ▪ housses ou conteneurs de transport ; ▪ pièces de sécurité retirées lors des déplacements ; ▪ en possession des documents requis ; - tout matériel sensible fait l'objet d'un suivi rigoureux et permanent ; - les registres sont conformes et contrôlés régulièrement ; - le matériel fragile (aides à la visée, optique, est préservé des lubrifiants.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Maîtrise des règles d'emploi de l'armement	<p>Afin de préparer les apprenants à leur futur emploi, se conformer strictement à la réglementation en vigueur dans le domaine de la sécurité privée en contrôlant en permanence son application</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer et faire appliquer le régime de la détention d'armes et de munitions ; - distinguer les différentes catégories d'armes et les conditions générales de leur acquisition et détention ; - maîtriser et faire appliquer les cadres juridiques d'utilisation des armes ; - connaître et faire mettre à exécution les principes d'absolue nécessité et les conditions d'application de la légitime défense dans le cadre de l'autorisation du port d'arme ; - respecter et faire mettre en pratique les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relatives à l'armement des agents privés de sécurité. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - le cadre juridique d'utilisation des armes de façon graduée, adaptée et en dernier recours, est maîtrisé et appliqué dans les mises en situation ; - le cadre juridique relatif au stockage et à la traçabilité des armes est connu, adopté et vérifié ; - les conditions et modalités d'acquisition, de détention, de conservation, de transport et d'usage des armes susceptibles d'être utilisées sont dominées , pratiquées et contrôlées ; - les sanctions encourues en cas de non-respect de ces conditions sont connues et rappelées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs	<p>Afin d'éviter la déstabilisation des apprenants face à des situations sensibles,</p> <p>enseigner l'anticipation et la maîtrise du stress en contextualisant les exercices avec l'armement de service</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <p>Porteurs de l'armement de service, enseigner aux apprenants à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler leurs émotions, en particulier avec les armes de service ; - repérer les signes avant-coureurs du stress et ses causes ; - comprendre le processus ; - identifier son point d'équilibre ; - tester et évaluer leur propre résistance au stress ; - identifier les outils efficaces et adaptés à leur personnalité, à leurs modes de fonctionnement et au contexte pour atténuer le stress ; - comprendre l'influence de leurs sensations sur leur(s) prise(s) de décision(s) ; - maîtriser leurs prises de décision et l'emploi de leur armement en situation de stress. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Les apprenants formés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifient tout stress normal ou dépassé ; - mobilisent leurs ressources physiques et psychologiques selon les situations avec armement ; - maîtrisent leur stress en adaptant leur technique personnelle de respiration, de relaxation ou de tout autre palliatif ; - appliquent le principe de récupération physique et mentale au retour de mission ou en fin de journée ; - abordent positivement les contacts avec le public, en manœuvrant avec leur armement ; - réduisent le stress collectif en développant la communication et la synergie ; - sont conscients de l'effet de leurs émotions sur leurs décisions et

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A5. Gestion d'incident ou d'accident	<p>Afin de limiter l'impact d'un incident/accident de tir, prendre les mesures conservatoires prédéfinies en agissant prioritairement au profit du (des) blessé(s)</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas de blessé(s), apporter en priorité les premiers secours ; - prendre et faire prendre immédiatement les mesures conservatoires idoines, déterminées au préalable ; - appliquer et faire appliquer les mesures planifiées sur les fiches réflexe en cas d'évènement fortuit, notamment lors de la formation ; - selon le cas, contacter les secours et les faire accueillir ; - analyser les circonstances et les causes (certaines ou possibles) de l'évènement ; - apporter le plus d'informations possibles au N + 1 ; - prendre des mesures complémentaires, si nécessaire ; - répondre à une convocation des forces de l'ordre, le cas échéant. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>l'emploi de l'armement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fiches réflexe de recommandations sont promues et mises en application ; - la réaction est rapide et adaptée, en particulier en cas de blessé(s) ; - les mesures conservatoires sont prises sans délai ; - en cas d'accident, les secours sont contactés et accueillis ; - les circonstances et les causes (certaines ou possibles) sont recherchées et analysées ; - des hypothèses et des enseignements sont déduits ; - des mesures complémentaires sont prises, si nécessaire ; - sur demande, des éléments de communication sont proposés au N + 1.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 2 : ORGANISER ET CONDUIRE UNE ACTION DE FORMATION EN TIR DE RIPOSTE			
A1. Planification et réservations	<p>Afin de satisfaire au plan de charge</p> <p>planifier les activités de formation</p> <p>en les anticipant selon la disponibilité des moyens pédagogiques</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - établir un calendrier prévisionnel adapté aux contraintes ; - établir des expressions de besoins (humains et matériels) précises, en s'entourant des avis des instructeurs ; - les transmettre aux interlocuteurs requis et dans les délais. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - un calendrier prévisionnel est établi ; - les besoins pédagogiques sont cernés avec précision ; - les expressions de besoins (formateurs, matériel, équipements et protections balistiques) sont réalisées et transmises à temps.
A2. Mobilisation des ressources	<p>Afin de garantir la réalisation des formations</p> <p>organiser la mobilisation des ressources</p> <p>en adaptant le principe de délégation</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler la disponibilité des infrastructures ; - constater leur conformité ; - recenser la disponibilité des moyens pédagogiques et techniques ; - coordonner le processus de création des supports pédagogiques ; - superviser les capacités de stockage de l'armement et des munitions ; - organiser le suivi des effectifs de l'équipe pédagogique ; - identifier les limites de délégation accordée à l'équipe pédagogique ; - formaliser les délégations et contrôler leur bonne exécution/utilisation. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - la disponibilité et la conformité des infrastructures de tir sont contrôlées ; - les capacités de stockage de l'armement et des munitions sont vérifiées ; - la disponibilité des matériels pédagogiques et techniques (armement, équipements, protections balistiques, etc.) est constatée ; - les supports

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			<p>pédagogiques sont créés, si nécessaire, et contrôlés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le suivi des effectifs de l'équipe pédagogique est organisé ; - les apports et les limites des délégations sont définis ; - les délégations sont formalisées et supervisées.
A3. Adaptation aux besoins en formation	<p>Afin de garantir une formation de qualité, adapter les séquences d'apprentissage au besoin en évaluant en amont les écarts de compétences</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement les objectifs pédagogiques ; - identifier les contraintes ; - déterminer et caractériser la population cible ; - apprécier les écarts de compétences ; - adapter le dispositif formatif à la fois au juste besoin et aux contraintes. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les objectifs pédagogiques sont clairement définis ; - les contraintes sont connues ; - le public apprenant et les écarts de compétences sont identifiés ; - le dispositif formatif correspond à la fois au juste besoin et aux contraintes identifiées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Organisation d'une action de formation	<p>Afin de garantir une employabilité optimale des apprenants, organiser une action de formation dans le domaine du tir en collaboration avec des experts pluridisciplinaires et dans le respect des règlements</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser une réunion de travail en s'appuyant sur les techniques d'animation de groupe comme sur la maîtrise des outils bureautiques et audiovisuels ; - choisir des axes de contextualisation concrets ; - cadrer les situations d'évaluation, en cohérence avec les objectifs pédagogiques ; - choisir et adapter au besoin les différents moyens pédagogiques ; - organiser le déroulement et le contenu de l'action de formation en collaboration avec les experts des autres disciplines ; - coordonner puis superviser le recrutement (ou la sélection) des candidats à la formation ; - diriger l'accueil et le suivi des stagiaires en formation ; - contrôler le respect et l'application des règlements en vigueur. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les techniques d'animation, de la bureautique et du matériel audiovisuel sont maîtrisées ; - les situations d'évaluation sont décrites en cohérence avec les objectifs pédagogiques ; - les axes de contextualisation sont concrets et adaptés ; - les différents moyens pédagogiques sont pertinents ; - le déroulement et le contenu de l'action de formation sont organisés en collaboration avec les experts pluridisciplinaires ; - le recrutement (ou la sélection) des candidats est organisé(e) puis contrôlé(e) ; - l'accueil et le suivi des stagiaires en formation sont conduits sur les plans pédagogique,

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			logistique, administratif ; - le respect et l'application des règlements en vigueur sont contrôlés.
A5. Gestion administrative et logistique	<p>Afin d'être en mesure d'en répondre à tout moment, gérer l'administration et la logistique liées à l'action de formation en coopérant avec les responsables de chaque domaine</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - établir et assurer le suivi des documents comptables et administratifs requis ; - créer puis utiliser les indicateurs de suivi adéquats ; - piloter avec rigueur le budget affecté ; - organiser les perceptions et réintégrations des matériels et équipements au profit des apprenants ; - contrôler régulièrement matériel et équipements sur le plan qualitatif et quantitatif ; - rendre compte régulièrement au N + 1. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les documents comptables et administratifs sont établis et font l'objet d'un suivi ; - des indicateurs sont en place et utilisés ; - la gestion du budget est rigoureuse ; - les perceptions et réintégrations sont organisées et suivies par un des formateurs ; - le N + 1 est tenu informé.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A6. Mise en œuvre opérationnelle de l'évaluation post-formation	<p>Afin d'adapter le dispositif formatif, évaluer la portée des actions de formation réalisées en consultant successivement les référents pédagogiques, les apprenants et leurs employeurs</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir un processus d'évaluation des formations, en associant les formateurs ; - évaluer la formation à chaud par le biais d'un questionnaire soumis aux apprenants ; - évaluer la formation à froid par le biais d'un questionnaire soumis, en différé, aux employeurs ; - réaliser une synthèse cohérente et objective des évaluations. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - un processus d'évaluation des formations est conçu en collaboration avec les formateurs ; - un questionnaire d'évaluation à chaud est préparé et soumis aux apprenants ; - un questionnaire de satisfaction est préparé et soumis en différé aux employeurs ; - l'analyse est prompte, cohérente et structurée ; - une synthèse des évaluations claire et exploitable est réalisée.
A7. Proposition(s) d'évolution(s) des formations réalisées	<p>Afin d'adapter le dispositif formatif au besoin, proposer des évolutions en confrontant les résultats attendus et ceux obtenus</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - exploiter la synthèse des évaluations réalisées ; - identifier des mesures correctives du dispositif formatif ; - proposer les ajustements et évolutions adéquats au N + 1 en les priorisant. 		<ul style="list-style-type: none"> - la synthèse des évaluations est exploitée ; - les mesures correctives sont identifiées et sont soumises au N + 1 et assorties de voies d'améliorations prioritaires.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 3 : MANAGER UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE PLURIDISCIPLINAIRE EN TIR DE RIPOSTE			
A1. Attribution et coordination de l'activité pédagogique A11. Ressources humaines	<p>Afin de garantir la qualité de la formation dispensée</p> <p>organiser l'actualisation des compétences détenues par l'équipe pédagogique,</p> <p>en sollicitant, si nécessaire, des formations de remise à niveau</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser le suivi administratif des compétences détenues par l'équipe pédagogique ; - identifier et consulter les acteurs RH concernés par le maintien en compétences ; - inventorier les éventuels besoins en formation de l'équipe pédagogique ; - planifier, en amont, une remise à niveau des formateurs ; - proposer des parcours de formation professionnelle adaptés, réalistes et en cohérence avec le contrat opérationnel ; - créer et utiliser au quotidien un tableau de bord destiné au suivi de l'équipe pédagogique ; - recenser et proposer au recrutement des formateurs potentiels ; - former tout nouveau collaborateur aux procédures, méthodes et techniques de l'entité. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi des compétences détenues est organisé ; - les acteurs RH sont identifiés et sollicités ; - les éventuels besoins en formation sont inventoriés ; - une formation de remise à niveau des formateurs est prévue ; - la planification et les parcours de formation professionnelle proposés sont réalistes et en cohérence avec le contrat opérationnel ; - la planification des formations est en cohérence avec le mandat opérationnel ; - un tableau de bord est mis en place (suivi des qualifications et des compétences, validité, recyclage, etc.) ; - les formateurs potentiels sont recensés et proposés au recrutement ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- tout nouveau collaborateur bénéficie d'une acculturation aux règlements, procédures, méthodes et techniques de l'entité, à utiliser au quotidien.
A12. Ressources pédagogiques	<p>Afin de garantir les capacités pédagogiques de la structure de formation, assurer leur disponibilité, sur le plan humain et budgétaire en organisant un suivi régulier</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - créer et utiliser des outils de suivi des moyens humains comme budgétaires ; - gérer l'équipe pédagogique avec rigueur et précision ; - anticiper les besoins en matière de ressources pédagogiques ; - respecter les procédures relatives aux expressions de besoins et aux engagements de dépenses. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les besoins humains et budgétaires sont anticipés ; - l'équipe pédagogique est gérée avec efficacité ; - les expressions de besoins et les engagements de dépenses sont réalisés selon les procédures prescrites.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A13. Ressources matérielles	<p>Afin de garantir les capacités techniques de la structure de formation, assurer la disponibilité des matériels et infrastructures de tir en organisant leur suivi et leur entretien régulier</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - créer et utiliser des outils de suivi des ressources matérielles ; - respecter et faire respecter les procédures d'entretien et de gestion des équipements comme des infrastructures ; - planifier des contrôles et vérifications du matériel, comme des infrastructures ; - respecter les règles de rédaction et le formalisme des expressions de besoins ; - assurer le suivi des travaux et mises en réparation des matériels. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - des outils de suivi (tableau de bords, capteurs, revues, etc.) sont élaborés, mis en place et utilisés ; - les procédures d'entretien et de gestion du matériel comme des infrastructures sont respectées ; - les contrôles et vérifications sont planifiés ; - les règles de rédaction et le formalisme des expressions de besoins sont respectés ; - les travaux de maintien en condition sont suivis.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Animation de l'équipe pédagogique	<p>Afin de mener à bien le projet de formation, mobiliser l'équipe pédagogique en impulsant un esprit volontariste et dynamisant</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cultiver l'esprit de cohésion en saisissant toute occasion offerte ; - inventorier les compétences transverses des formateurs ; - responsabiliser chacun en mettant à profit ses compétences ; - faire du projet l'affaire de tous en favorisant les initiatives ; - réguler les activités en répartissant équitablement la charge de travail ; - récompenser les réussites, individuelles et collectives. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - l'esprit de cohésion est favorisé par l'organisation d'activités communes ; - les compétences individuelles sont connues ; - chacun est responsabilisé ; - les initiatives sont encouragées ; - la charge de travail est répartie équitablement ; - des récompenses symboliques sont créées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Orientation et conseil des formateurs/instructeurs	<p>Afin de contribuer à la qualité de la formation comme au développement professionnel,</p> <p>évaluer le personnel de l'équipe d'encadrement</p> <p>en appréciant ses pratiques pédagogiques et en proposant les actions correctives adaptées</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - fixer aux formateurs des objectifs pédagogiques accessibles et raisonnables ; - apprécier objectivement les résultats de chacun ; - débriefing et conseiller les formateurs chaque fois que nécessaire ; - organiser un entretien d'évaluation à fréquence au moins annuelle avec chaque membre de l'équipe pédagogique ; - conseiller, si nécessaire, les actions correctives adaptées. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - des objectifs pédagogiques sont fixés clairement ; - les méthodes pédagogiques de chaque formateur sont évaluées ; - les résultats sont appréciés de manière factuelle et objective dans les meilleurs délais ; - un entretien annuel est organisé ; - des conseils sont dispensés ; - des actions correctives sont mises en œuvre chaque fois que nécessaire.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 4 : FORMER AU TIR DE RIPOSTE			
A1. Développement et maintien des compétences individuelles et collectives	<p>Afin de permettre l'atteinte des objectifs en fin de formation, définir les montées en compétences nécessaires aux apprenants en corrélant les contraintes avec les moyens pédagogiques disponibles</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer les apprenants en amont pour leur faire prendre conscience de leur niveau en début de formation ; - organiser un dispositif de développement de compétences progressif et accessible ; - fixer à chacun un contrat d'objectif individuel de compétences à acquérir ; - fixer un contrat d'objectif par cellule ou équipe ; - commenter les résultats à chaque séance de tir et situer chacun par rapport à son objectif et celui des autres ; - susciter à la fois l'émulation et la cohésion au travers de compétitions en tir, avec des récompenses distinctives, remises en jeu ou non. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - les apprenants sont évalués en début de formation ; - les résultats initiaux sont commentés pour chacun ; - un contrat d'objectif est signé au niveau individuel et collectif par cellule ou équipe ; - les résultats sont commentés à chaque séance ; - des challenges sont organisés.
A2. Conception, développement et intégration de ressources et de supports pédagogiques	<p>Afin de mener une instruction de qualité, concevoir, développer et intégrer des ressources et outils en mettant à contribution toute l'équipe pédagogique</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - responsabiliser chacun des formateurs en leur confiant des fonctions précises (vérification, contrôle, activités hors de leur champ de spécialité, etc.) ; - coordonner le processus de création des outils et supports pédagogiques ; - superviser la préparation des outils et supports pédagogiques ; - archiver ou stocker les supports et outils pédagogiques. 	<p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - chaque formateur se voit confier des responsabilités annexes dont il est responsable ; - la préparation des outils et supports pédagogiques est organisée, coordonnée et supervisée ; - les outils et supports pédagogiques sont archivés ou stockés.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Contextualisation de l'emploi de l'armement	<p>Afin de préparer le mieux possible les apprenants aux situations d'intervention,</p> <p>contextualiser l'emploi de l'armement en alliant ingéniosité, objectivité et réalisme dans le choix des situations.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - choisir des situations simples, actuelles et crédibles ; - faire le lien des situations avec les fonctions futures des apprenants ; - faciliter la compréhension en ne laissant pas de place à l'interprétation. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>L'emploi de l'armement durant la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - est prévu dans des situations simples, actuelles, crédibles et à la portée de tous ; - est en lien direct avec l'emploi futur des apprenants ; - est compréhensible par tous et ne laisse aucune place à l'interprétation.
A4. Direction de séances de tir	<p>Afin de permettre le bon déroulement des séances de formation au tir,</p> <p>appliquer et faire appliquer les mesures de sécurité en les faisant primer sur toute autre considération</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - se conformer aux consignes et régimes du stand ou des champs de tir ; - s'assurer de la mise en place du soutien sanitaire (et incendie le cas échéant) ; - vérifier que les tirs prévus et la nature des munitions utilisées sont compatibles avec ce qui est autorisé dans les consignes et régime du stand ou du champ de tir ; - s'assurer que le personnel qui va tirer a reçu la formation requise ; - en arrivant sur l'infrastructure de tir, procéder ou faire procéder aux opérations de préparation, de vérification et d'inspection de toutes les armes et chargeurs présents sur le champ/stand de tir ; - commander le tir ou donner au chef de cellule l'autorisation d'ouverture du feu ; - veiller à la bonne organisation des mouvements [y compris ceux des 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifie la conformité du tir prévu avec le régime de l'infrastructure de tir ; - s'assure de la présence du soutien sanitaire ; - se conforme aux consignes de l'infrastructure de tir ; - vérifie le niveau de formation des tireurs ; - procède aux opérations de vérification en début de séance ; - commande le tir ou délègue à un formateur qualifié ; - veille à la bonne

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>tiers (spectateurs éventuels)] ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas d'incident ou d'accident de tir, après avoir interrompu le tir, prendre les mesures conservatoires prévues dans les fiches réflexe ; - en quittant l'infrastructure de tir, procéder aux opérations d'inspection de toutes les armes et chargeurs présents sur place, au nettoyage et remise en condition du lieu (déchets, décors, ciblerie, etc.) ; - organiser le rapprochement comptable entre munitions délivrées/tirées/restituées, lever les mesures de sécurité (vedettes, incendie, santé, etc.) et contrôler visuellement les équipements (éclairage, sol, murs, plafond, etc.) en rendant compte de toute dégradation/panne/dysfonctionnement au service gestionnaire de l'installation ; - renseigner le registre de tir ; - tenir le responsable de formation informé, en fin de séance de tir ; - faire regrouper les résultats et les faire reporter dans les carnets de tir des apprenants. 		<p>organisation des mouvements ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - applique les consignes des fiches réflexe, en cas d'incident ou d'accident ; - procède aux opérations d'inspection de l'armement en fin de séance ; - organise le rapprochement des quantités de munitions délivrées, tirées et restituées ; - contrôle visuellement les équipements ; - rend compte de tout dysfonctionnement ou détérioration ; - renseigne le registre de tir ; - rend compte au N + 1 ; - fait reporter les résultats dans les carnets de tir des apprenants.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A5. Veille pédagogique, technologique, méthodologique et réglementaire	<p>Afin de permettre une évolution rationnelle et efficace des formations dispensées,</p> <p>prospector méthodiquement et en permanence en s'appuyant sur des informations fiables et sur les innovations</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier un panel le plus large possible de sources d'information fiables dans les domaines de la pédagogie, de la réglementation, de la technique et du tir lui-même ; - organiser une veille dans les domaines pédagogique, méthodologique et réglementaire ; - organiser une surveillance sur les dispositifs et techniques innovants présents sur le marché (bench marking) ou à l'étude dans le monde industriel ; - analyser les informations en développant un raisonnement déductif ; - étudier les opportunités de développement ; - élaborer des propositions d'amélioration des outils et procédures ; - tester les prototypes et inventorier les performances ; - proposer des innovations et des choix argumentés, correspondant au(x) besoin(s) identifié(s). 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - a identifié les sources potentielles d'informations fiables ; - démontre un intérêt marqué pour les innovations de tous ordres ; - améliore régulièrement ses compétences techniques comme réglementaires ; - affiche une réelle créativité dans les propositions transmises au N + 1 ; - s'inscrit dans la veille, tous domaines confondus ; - propose régulièrement des innovations et les argumente.